

## **M.R.C. Caniapiscau**

## Aide financière aux déplacements des usagers (Côte-Nord)

**Adresse:** Référer à votre établissement de santé

*Téléphone*

*Poste*

*Téléphone sans frais*

*Téléavertisseur*

*Télécopieur*

**Territoire:**

Côte-Nord

### ***Service (s)***

Aide financière au transport

Aide financière pour l'hébergement et les repas

### ***Clientèle (s) visée (s)***

Personnes atteintes de cancer

Toute personne de 18 ans ou plus qui réside au Québec

### ***Autres informations***

#### **1. OBJECTIF**

Ce programme du ministère de la Santé et des Services sociaux vise à procurer aux usagers admissibles une aide financière pour le déplacement entre la résidence, située au Québec, et un établissement du réseau de la santé et des services sociaux.

#### **2. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ**

- Être domicilié au Québec et résider habituellement sur la Côte-Nord;
- L'établissement de son territoire de résidence habituelle est situé à plus de 200 kilomètres de l'établissement de santé le plus rapproché en mesure de fournir les soins ou services non disponibles localement incluant les services psychosociaux; cette notion de 200 kilomètres ne s'applique pas aux résidents de la zone isolée;
- La demande de soins ou services doit être prescrite par le médecin traitant, un médecin spécialiste autorisé ou requise par un intervenant psychosocial oeuvrant dans un établissement de santé.

#### **3. MODE DE DÉPLACEMENT**

Le choix du mode de déplacement est laissé à la discrétion du client. En auto, il reçoit 0,13 \$ par kilomètre aller-retour parcouru à partir de l'établissement du territoire de résidence moins un déductible de 200 kilomètres. S'il fait le choix du transport par autobus, il aura droit au remboursement du billet d'autobus pour l'aller et le retour ainsi qu'à celui de son accompagnateur, si prescrit.

#### **4. RESPONSABILITÉS ET MODALITÉS DE PAIEMENT**

AVANT DE FAIRE LE DÉPLACEMENT, l'utilisateur devra se procurer (à son établissement de santé) le Formulaire de réclamation pour le programme d'aide financière aux déplacements des usagers. Il devra le compléter et le faire parvenir, en joignant une photocopie de l'ordonnance médicale (prescription), à l'établissement où il reçoit habituellement les soins et les services de base.

## **Aide financière aux déplacements des usagers (Côte-Nord)**

### **5. ALLOCATIONS VERSÉES**

Pour tout déplacement à plus de 200 km de l'établissement de sa résidence, un usager et son accompagnateur auront droit, si prescrit, en plus de l'allocation ou kilométrage, aux allocations suivantes :

#### **5.1 Allocation à l'usager :**

L'usager aura droit à un montant de 75 \$ par déplacement pour les frais de repas et d'hébergement.

#### **5.2 Allocation à l'accompagnateur :**

Une allocation de 20 \$ par déplacement sera versée à l'accompagnateur si cette mesure est prescrite par le médecin traitant de l'usager et pour des motifs médicaux seulement.

### **6. PROCÉDURES PARTICULIÈRES**

Pour les résidents des MRC de la Minganie et de Caniapiscau et ceux de la Basse-Côte-Nord, l'allocation pour les repas et l'hébergement sera doublée en raison du temps de déplacement. Les résidents des localités situées à l'est de Havre-Saint-Pierre qui se déplacent vers Sept-Îles et ceux de la Basse-Côte-Nord qui se déplacent vers Blanc-Sablon auront cependant droit à l'aide accordée à 5.1 et 5.2.

### **7. DÉPLACEMENT VERS RIMOUSKI**

Pour les usagers se déplaçant vers Rimouski, une allocation de 73 \$ par déplacement sera allouée en supplément de l'allocation pour les repas et l'hébergement. Cette allocation forfaitaire vise à compenser les frais encourus pour le traversier. Ils auront également droit à l'aide correspondant à 0,13 \$ par kilomètre aller-retour parcouru à partir de l'établissement du territoire de résidence moins un déductible de 200 kilomètres.

### **8. TRAITEMENTS EN RADIO-ONCOLOGIE ET SERVICES SURSPÉCIALISÉS DE GREFFE**

La notion de 200 kilomètres de l'établissement du lieu de résidence est maintenue sauf dans le cas où l'usager doit, sur demande de son médecin traitant, recevoir ces services à un endroit déterminé en fonction de son état de santé et de la disponibilité des équipements. L'usager et l'accompagnateur, si prescrit, auront droit aux allocations suivantes :

- Le coût de l'hébergement quotidien, incluant les repas facturés dans une hôtellerie reconnue par le ministère de la Santé et des Services sociaux, même si elle n'est pas la plus rapprochée.
- Le coût kilométrique pour chaque semaine de traitement.
- L'allocation par semaine de traitement, soit 75 \$ pour l'usager et 20 \$ pour l'accompagnateur, s'il(s) ne réside(nt) pas dans une hôtellerie.

### **9. TERRITOIRES ISOLÉS**

Pour les usagers résidant dans la MRC de Caniapiscau, à l'Île-d'Anticosti et sur la Basse-Côte-Nord, l'établissement assume le coût du billet d'avion de l'usager et de son accompagnateur, le cas échéant. Il aura également droit aux allocations prévues à l'article 5.

## Belle et bien dans sa peau

**Adresse:** 45, rue Père-Divet  
Sept-Îles (Québec)

---

<b>Téléphone</b>	<b>Poste</b>	<b>Téléphone sans frais</b>	<b>Téléavertisseur</b>	<b>Télécopieur</b>
(418) 962-9761	2816			

---

**Responsable (s):** Brigitte Lavoie, réceptionniste  
Monia Beaudin, IPO

**Territoire:** MRC Sept-Rivières, Minganie, Basse-Côte-Nord et Caniapiscau

---

### **Service (s)**

Atelier Belle et bien dans sa peau

### **Clientèle (s) visée (s)**

Femmes atteintes de cancer

### **Autres informations**

BELLE ET BIEN DANS SA PEAU est un programme offert gratuitement à l'échelle du Canada par les membres de l'Association canadienne des cosmétiques, produits de toilette et parfums. Il vise à aider les femmes atteintes de cancer à rehausser leur estime de soi, par l'amélioration de leur apparence.

Les ateliers BELLE ET BIEN DANS SA PEAU permettent à des groupes de femmes de s'évader du cycle des traitements, dans une ambiance chaleureuse et bienveillante. Chaque participante reçoit une trousse de cosmétiques afin de mettre en pratique les conseils de soins de la peau et de maquillage qui lui sont donnés par les cosmétologues bénévoles. Durant ces deux heures, elle apprend également à pallier la perte des cheveux en se coiffant d'une prothèse capillaire, d'un turban ou d'un foulard.

Ces ateliers, offerts en partenariat avec l'Association du cancer de l'Est du Québec, se déroulent à la Résidence Gustave-Gauvreau, dans la salle des bénévoles située au rez-de-chaussée. Ils se tiennent les lundis aux deux mois, de 13 h 30 à 15 h 30. Pour connaître la date du prochain atelier ou pour s'inscrire, les femmes intéressées doivent composer le 418 962-9761, poste 2816.

## Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes - Côte-Nord

**Adresse:** 859, rue Bossé, 2<sup>e</sup> étage, bureau 201  
Baie-Comeau (Québec)  
G5C 3P8

**Courriel**  
info@caap-cn.org

**Téléphone**  
(418) 295-2779

**Poste**

**Téléphone sans frais**  
1 877 767-2227

**Téléavertisseur**

**Télécopieur**  
(418) 295-2929

**Territoire:** Côte-Nord

**Accessibilité** Lundi au Vendredi  
8h 30 à 16 h 30

### **Service (s)**

Assistance et accompagnement

### **Clientèle (s) visée (s)**

Population en général

### **Autres informations**

- Service destiné aux usagers insatisfaits des services reçus ou qu'ils auraient dû recevoir dans le réseau de la santé et des services sociaux.

### **SERVICES GRATUITS ET CONFIDENTIELS :**

- écouter et discuter de la situation,
- informer sur les mécanismes de plaintes et les démarches à suivre,
- clarifier la situation,
- cerner l'objet de la plainte, l'établissement ou la ressource visée, les personnes concernées, les droits lésés, les enjeux, les articles de lois et les recours,
- sélectionner les documents à utiliser ou à préparer,
- aider à rédiger la plainte,
- planifier les démarches à effectuer,
- accompagner dans les démarches,
- assurer un suivi.

## CLSC - Centre de santé et de services sociaux de l'Hématite

**Adresse:** 1, rue de l'Aquilon  
Fermont (Québec)  
G0G 1J0

---

<i>Téléphone</i>	<i>Poste</i>	<i>Téléphone sans frais</i>	<i>Téléavertisseur</i>	<i>Télécopieur</i>
(418) 287-5461	224			(418) 587-5281

---

**Responsable (s):** Angèle Kenny, infirmière pivot en oncologie

**Accessibilité** 24 / 7

---

### ***Service (s)***

Consultation en soins infirmiers  
Consultation médicale  
Consultation nutritionnelle  
Consultation psychosociale / psychologue  
Soins infirmiers à domicile

### ***Clientèle (s) visée (s)***

Personnes ayant un problème de santé

### ***Autres informations***

INFO SANTÉ : 1 800 400-2572

URGENCE : 24 heures / 7 jours

#### **POINT DE SERVICE :**

Dispensaire de Schefferville  
326-328 A.p. Low C.P. 1059  
Schefferville (Québec) G0G 2T0  
Téléphone : (418) 585-2645  
Télécopieur : (418) 585-3795

**Hôtellerie de Chicoutimi**  
**Complexe hospitalier de la Sagamie**

---

---

**Adresse:** 305, St-Vallier  
Saguenay (Québec)  
G7H 5H6

**Courriel**  
line.gobeil@ssss.gouv.qc.ca

---

<b>Téléphone</b>	<b>Poste</b>	<b>Téléphone sans frais</b>	<b>Téléavertisseur</b>	<b>Télocopieur</b>
(418) 541-1234	2501			(418) 541-1150

---

**Accessibilité** 7 jours / 7

---

**Service (s)**

Hébergement pour personnes en traitement de cancer

**Clientèle (s) visée (s)**

Personnes autonomes et ambulantes atteintes de cancer  
Personnes qui les accompagnent

**Autres informations**

**TARIF D'HÉBERGEMENT :**

26 \$ / jour, repas compris, pour les personnes atteintes de cancer et les accompagnateurs.

**Société canadienne du cancer (bureau régional)**  
**Québec / Chaudière / Appalaches**

**Adresse:** 1040, avenue Belvédère, bureau 214  
Québec (Québec)  
G1S 3G3

**Courriel**  
aslevasseur@quebec.cancer.ca

<i>Téléphone</i>	<i>Poste</i>	<i>Téléphone sans frais</i>	<i>Téléavertisseur</i>	<i>Télécopieur</i>
(418) 683-8666	6110	1 888 939-3333		(418) 683-4617

**Territoire:** Les MRC de Kamouraska, Rivière-du-Loup et la ville de Fermont sont desservies par le bureau régional Québec / Chaudière-Appalaches.

**Accessibilité** Lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h  
13 h à 16 h 30

***Service (s)***

Accueil  
Aide financière au transport  
Aide financière autre  
Aide matérielle (pansements et fournitures)  
Conférences  
Consultation de documents  
Distribution de dépliants et de brochures  
Hébergement : Maison Jacques-Cantin, Montréal  
Ligne sans frais de soutien et d'information 1 888 939-3333  
Prêt de prothèses capillaires et dons de prothèses mammaires temporaires  
Prévention  
Répit de fin de semaine à la Maison Jacques-Cantin, Montréal  
Sensibilisation tabagisme  
Soutien pour l'arrêt tabagique  
Stands d'information

***Autres informations***

SITE INTERNET : [www.cancer.ca](http://www.cancer.ca)  
BLOGUE DE DISCUSSION : [www.parlonscancer.ca](http://www.parlonscancer.ca)

***Clientèle (s) visée (s)***

Personnes atteintes de cancer  
Population en général  
Proches d'une personne atteinte de cancer



**Société canadienne du cancer (bureau régional)**  
**Québec / Chaudière / Appalaches**

---

---

Ligne sans frais : 1 888 939-3333

Le SERVICE D'INFORMATION SUR LE CANCER et CANCER J'ÉCOUTE :

1 888 939-3333, accessibles de 8 h à 20 h du lundi au vendredi.

Info@sic.cancer.ca

INFORMATION ET SOUTIEN À L'ARRÊT TABAGIQUE :

Ligne J'ARRÊTE : 1 866-527-7383

www.jarrette.qc.ca

Un point de service de l'organisme est en place dans la MRC de Rivière-du-Loup. Pour connaître les services offerts par les répondants locaux, contactez le bureau régional.

**AIDE MATÉRIELLE :**

La Société canadienne offre GRATUITEMENT des pansements et accessoires connexes aux personnes atteintes de cancer QUI VIVENT À LA MAISON.

Pour recevoir l'aide matérielle, il faut compléter le document « Demande de matériel médical et autre matériel », le faire signer par un professionnel de la santé (médecin, infirmière, nutritionniste, etc.) et l'acheminer au service d'aide matérielle, 5151, boul. de l'Assomption, Montréal, H1T 4A9 ou par courriel à [aidematérielle@quebec.cancer.ca](mailto:aidematérielle@quebec.cancer.ca) ou par télécopieur au 514 255-2808.

Le formulaire est disponible au : [www.cancer.ca](http://www.cancer.ca)

Le matériel est fourni en fonction du cancer diagnostiqué. Les demandes sont traitées dans un délai de 48 h, plus les délais normaux de la poste pour l'expédition. Les commandes sont expédiées au domicile du bénéficiaire.

La Société canadienne du cancer offre aussi d'autres services gratuits dans ses bureaux régionaux : prothèses mammaires temporaires et prêt de foulards et de turbans. La Société canadienne du cancer offre aussi le prêt de prothèses capillaires au coût de 20 \$ non-remboursable. Il est préférable de contacter le bureau régional avant de s'y rendre, ainsi qu'à son Centre de services du Centre hospitalier de Rivière-du-Loup.

**AIDE FINANCIÈRE** (les factures, reçus et ordonnances sont obligatoires) :

Allocations transport \*

Basée sur la distance entre le lieu de résidence et le lieu de traitement :

Allocation transport 1 à 10 km : 125 \$

Allocation transport 11 à 20 km : 200 \$

Allocation transport 21 à 30 km : 300 \$

Allocation transport 31 à 50 km : 350 \$

**Société canadienne du cancer (bureau régional)**  
**Québec / Chaudière / Appalaches**

Allocation transport 51 à 70 km : 400 \$

Allocation transport 71 à 200 km : 450 \$

\*Pour être admissible à cette allocation, le patient devra effectuer au moins 10 déplacements par année pour des traitements en lien avec son cancer et demeurer à moins de 200 km du lieu de traitement.

Allocations Réadaptation \*\*

Allocation Matériel de stomie : 550 \$

Allocation Traitements lymphoedème : 300 \$

Allocation Matériel d'incontinence : 200 \$

Allocation Soutien-gorge : 100 \$

\*\*Pour être admissible, le professionnel de la santé devra attester que le patient en a besoin.

**CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ À L'AIDE FINANCIÈRE :**

- une personne seule dont le revenu annuel brut est inférieur à :	23 646 \$
- une unité familiale de 2 personnes dont le revenu annuel brut est inférieur à :	29 440 \$
- une unité familiale de 3 personnes dont le revenu annuel brut est inférieur à :	36 193 \$
- une unité familiale de 4 personnes dont le revenu annuel brut est inférieur à :	43 942 \$
- une unité familiale de 5 personnes dont le revenu annuel brut est inférieur à :	49 839 \$
- une unité familiale de 6 personnes dont le revenu annuel brut est inférieur à :	62 581 \$

NOTE : Fait partie de l'unité familiale, toute personne qui réside de façon permanente à la même adresse que la personne atteinte du cancer.

Les bénéficiaires de l'aide sociale ne sont pas admissibles aux allocations de frais de transport car un programme similaire d'aide financière leur est offert.

Ces critères peuvent changer. S.V.P. consultez le site internet au :  
[www.cancer.ca](http://www.cancer.ca), sous l'onglet Soutien/Services.